



Découvrez felicità PRO

1 Une solution simple pour assurer tous vos véhicules (4 roues, 2 roues, remorques)

2 Une gestion simplifiée au maximum

3 Des garanties sur mesure pour chaque véhicule

4 Des options à la carte

- Garantie du contenu privé ou professionnel, des accessoires hors catalogue ainsi que des aménagements professionnels.
- Garantie des remorques.

5 Des avantages réels

Dès la 3^e année sans déclaration de sinistre, vos franchises sont réduites de moitié et supprimées à partir de la 5^e année.

Retrouvez tous nos produits sur www.assurances.generali.fr
ou contactez directement votre Assureur Conseil Generali



Ref. : GA 1402DPA  www.metropolitain-influence.com

GENERATION RESPONSABLE



Generali IARD
Société anonyme au capital
de 59 493 775 euros
Entreprise régie par
le code des assurances
552062663 R.C.S. Paris
7, boulevard Haussmann
75009 Paris



particuliers

PROFSSIONNELS

entreprises



felicità

PRO

felicità PRO

L'assurance adaptée à tous vos véhicules

felicità

P R O

Vous êtes artisan, commerçant, dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise et souhaitez profiter des avantages d'une gestion simple et personnalisée d'un contrat d'assurance auto ?

Generali s'engage à vous faire découvrir l'assurance auto autrement avec **felicità PRO**



Des réponses personnalisées au service de chacun

- Assurance de votre véhicule professionnel (2 roues, 4 roues, remorques).
- Vous pouvez également intégrer dans ce contrat votre véhicule personnel ainsi que ceux de votre famille.
- Si vous disposez d'un parc automobile composé de 2 à 6 véhicules professionnels, vous profitez des avantages d'une **gestion flotte** sans désignation de conducteur.

Des options à la carte

- Garantie du contenu privé ou professionnel ainsi que des accessoires hors catalogue, aménagements professionnels.
- Vos remorques peuvent être assurées en dommages tous accidents.

Des services pour tous

- Assistance dépannage sans franchise kilométrique
- Mise à disposition d'un véhicule de remplacement équivalent
- Réseau de garages agréés
- Alerte contrôle technique
- Assistance juridique
- Assistance fiscale

Des réponses concrètes en cas de coups durs

■ La protection du conducteur et de ses passagers.

En cas d'accident, responsable ou non, nous prenons en charge les conséquences financières des dommages subis par le conducteur et ses passagers.

Cette garantie comprend notamment le remboursement des frais médicaux ainsi que la perte de salaire en cas d'arrêt de travail, dans la limite d'un montant maximum de 600 000 €.

■ Remboursement de votre véhicule en valeur d'achat.

Acheté neuf ou d'occasion, votre véhicule est remboursé en valeur d'achat.

Vous bénéficiez de cette garantie durant la période que vous avez préalablement choisie : 12, 24 ou 36 mois.

Au-delà de cette période, vous serez indemnisé à hauteur de sa valeur Argus + 20 % ou de sa valeur de remplacement majorée de 20 %.

■ Des garanties qui évoluent et qui font toute la différence en cas de...

- Vol par ruse ou agression (car-jacking).
- Actes de vandalisme isolés ou perpétrés dans le cadre de manifestations populaires.
- Evènements naturels : indemnisation immédiate sans attendre la parution de l'arrêté interministériel.
- Remboursement de votre crédit si votre véhicule est volé ou irréparable suite à un accident.

